



## Degradation par les locataire

Par **Stan666**, le **23/01/2021** à **11:52**

Bonjour tout le monde! Je suis propriétaire d'un appartement au 2eme étage que je loue. Depuis déjà maintenant quelques semaines , le voisin du dessous se plaint de bruit de pas insistant de mon locataire pourtant il n'y avait pas ce genre de problème avant. J'ai demandé à mon locataire d'arrêter les pas d'éléphants mais le voisin se plaint toujours. Qu'est ce sue je peut faire!? On déjà fait l'état des lieux et rien à dire sur l'iolement. Sur bailti ils m'ont dit que je pouvais engager une procedure d'expulsion mais je ne sais pas faire ça. Si quelqu'un pourrait me renseigner sur les démarches administratives que je dois faire? Merci bien

Par **youris**, le **23/01/2021** à **14:10**

bonjour,

le voisin doit d'abord intervenir auprès de votre locataire puisque c'est lui qui est responsable du trouble de voisinage.

mais la responsabilité du bailleur peut-être engagé s'il ne fait rein après avoir été prévenu de manière officielle (lettre recommandé).

voir ce lien :

<https://aurelienbamde.com/2020/03/28/troubles-de-voisinage-la-responsabilite-du-bailleur-du-fait-de-son-locataire/>

salutations